

Ceci m'amène à demander quelles sont les conditions de cette aide? Les vaisseaux de guerre qui seront construits avec notre argent sont-ils destinés à la défense des eaux canadiennes? Seront-ils envoyés dans la Méditerranée? Seront-ils considérés comme étant des vaisseaux de guerre canadiens? Si dans un combat l'un de ces vaisseaux se distingue par sa belle conduite, l'honneur reviendra-t-il au Canada si ses marins sont canadiens? Tout ce programme naval indiqué par le discours du trône est aussi obscur que les brouillards de "Ben Nevis". Aucun brouillard de Terre-Neuve n'est plus difficile à pénétrer que ne l'est la politique navale à laquelle les honorable proposeur et secondeur de l'adresse en réponse au discours du trône ont fait allusion.

Voilà pour la politique navale annoncée dans ce discours.

Je me suis étendu assez longuement, je crois, sur ce sujet, et peut-être, trop longuement, et le laisserai de côté en attendant que les renseignements requis soient fournis à la Chambre des communes et au Sénat.

Je passe maintenant au paragraphe concernant la construction du chemin de fer de la Baie d'Hudson. Je suis heureux de constater que le Gouvernement actuel est en voie de construire ce chemin de fer en suivant la voie tracée par son prédécesseur. Un contrat pour cette entreprise avait été adjugé avant le dernier changement de gouvernement; mais son exécution a été suspendue pendant quelque temps. Je suis heureux de voir que cette entreprise a été remise sur le tapis. Cette nouvelle route servira à l'exportation de cinquante millions de boisseaux de grain.

Je dirai, maintenant, un mot sur le paragraphe qui vient immédiatement ensuite dans le discours du trône. Ce paragraphe se rapporte à une contribution pour l'entretien et l'amélioration de nos grandes routes. Les journaux ont rapporté que j'avais approuvé le bill des grandes routes présenté lors de la dernière session. Mais j'ai été mal interprété par ces journaux. Je n'ai pas approuvé ce bill, et je ne pouvais le faire sans renier tous les principes libéraux que j'ai toujours défendus. La subvention

accordée par ce bill aux grandes routes, lors de la dernière session, n'avait aucune base constitutionnelle pour l'appuyer ou la justifier. La loi constitutionnelle veut que tout crédit voté, par le Parlement fédéral soit désigné pour un objet particulier, et elle veut aussi que le lieu où ce crédit doit être dépensé soit indiqué. Que penseriez-vous du ministre des Douanes s'il tirait de la caisse de son département une centaine de mille piastres pour construire des bureaux de douane sans nous dire où ces bureaux doivent être construits? Que diriez-vous encore si le Gouvernement tirait du trésor public une dizaine de millions de piastres pour construire des chemins de fer sans nous dire où ils doivent être construits? De fait, le cabinet-Sanfield MacDonald fut renversé dans l'Ontario parce qu'il avait pris dans le trésor provincial un million et cinq cent mille piastres pour construire des chemins de fer sans indiquer leurs traces. Nous avons alors établi un précédent qui nous a servi de règle jusqu'à présent, et je ne pourrais, aujourd'hui, répudier cette règle sans renier mes principes et fouler aux pieds le point de droit qu'elle comporte. Aucun gouvernement n'a le droit de donner un million ou dix millions de piastres pour les grandes routes rurales du pays sans les désigner. Je m'abstiendrai de tout commentaire inutile, et je dirai simplement que la raison constitutionnelle qui oblige de spécifier l'application que l'on veut faire des deniers publics votés, c'est que le Parlement trouve que s'il est juste de ne pas soupçonner à tort de malhonnêteté un ministre, il est non moins à propos de ne pas l'induire en tentation. Le Parlement a raison d'être soucieux de ses droits. Nous récitons ici tous les jours cette prière: "Ne nous induisez point, Seigneur, en tentation", et cependant, le Gouvernement actuel veut nous proposer un bill contraire à cette prière. Il veut nous proposer par ce bill de la révoquer. On a dit de Charles Ier qu'il avait tranché des dix commandements la particule négative "pas" pour l'insérer dans le Credo. En approuvant le bill que je viens de mentionner, les proposeurs de l'adresse nous disent: "Induisez-nous en tentation"